

Informations sécurité

Météo

Site internet : www.meteo.nc – Répondeur : 36 67 36

En cas d'accident

- **Garder son calme**, ne pas céder à la panique.
 - **Protéger** : éviter le sur-accident; mettre le groupe et la victime en sécurité.
 - **Alerter** : estimer la situation. Décrire les lieux : nom de l'itinéraire, nature du terrain (crête, vallée, sous-bois, etc.) ; numéro de la dernière borne passée (les itinéraires et hélicoptères sont équipés de bornes numérotées); sens de progression et, si possible, coordonnées GPS. Attendre les instructions du service de secours.
 - **Secourir** : pratiquer les gestes de premiers secours.
- En cas de secours hélicoptéré, se rendre visible.

Les numéros utiles (gratuits)

15 SAMU (problème médical) – **16** Secours en mer
17 Gendarmerie – **18** Pompiers
112 Numéro d'appel d'urgence

Le feu a des conséquences catastrophiques sur les milieux naturels.
 Les déchets dénaturent le paysage et attirent les rats, prédateurs redoutables pour les oiseaux et les reptiles.
 Merci de rapporter vos déchets. J'apporte. Je rapporte !

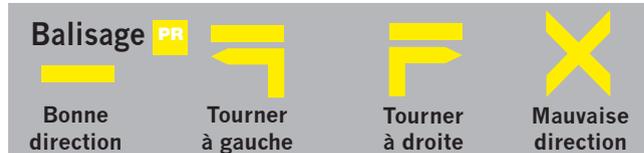


Photo J.-F. Clair

Catégories d'itinéraires FFRandonnée®

GR Itinéraires de Grande Randonnée linéaires qui traversent plusieurs régions d'un pays, en plusieurs jours. Balisés par deux rectangles superposés de couleur blanche et rouge.

PR Itinéraires de Promenade et de Randonnée d'une journée maximum. Balisés par un rectangle de couleur jaune.



Sentier de l'île Sainte-Marie (Nouméa)

Située à quelques encablures de Nouméa, l'île Sainte-Marie (également nommé Uéré), est parcourue par un sentier balisé permettant d'explorer le site d'une ancienne carrière de silice, d'accéder à quelques beaux points de vue et aux plages de l'île.

Le sentier a été initié par l'association BALISE et son aménagement a été réalisé par l'association ACTIVE dans le cadre d'une convention de fonctionnement conclue entre l'État et la province Sud pour l'année 2024.



Situation : 2 km dans l'Est du Centre d'Activités Nautiques

(CAN) de la Côte Blanche à Nouméa, accessible en bateau.

Parking : (650 268 - 7 532 715)

Durée : 1 h (boucle)

Distance : 3 km

D+ : 80 m · **D-** : 80 m · **Alt. min.** : 1 m · **Alt. max.** : 62 m

Cotation :

- Effort (ibp^{index} 22) **1** Facile
- Technicité **1** Facile
- Risque **1** Facile

Difficultés : aucune

Points d'eau : aucun

Coordonnées GPS : UTM WGS 84

Sites internet

province-sud.nc

sudtourisme.nc

Où s'informer ?

Office du Tourisme de Nouméa

Tél. 30 90 01 – Courriel : noumea@sudtourisme.nc

La direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS) :

6, route des Artifices – Baie de la Moselle

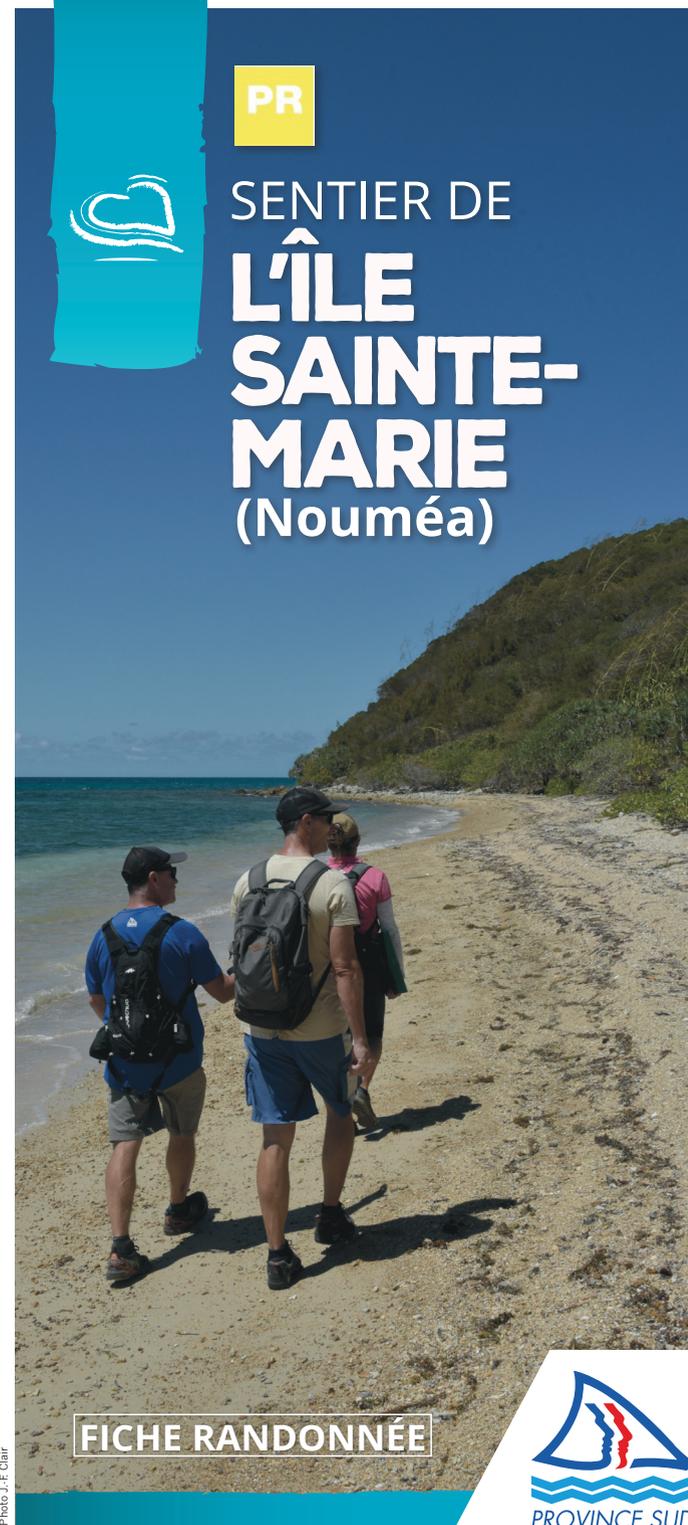
Centre administratif de la province Sud (CAPS) – Tél. 20 48 50

Courriel : dcjs.contact@province-sud.nc



ExploreNC - Pix Graphique / Parenthèses - décembre 2024

Photo J.-F. Clair





DESCRIPTION DU PARCOURS

D_a Départ (652 231 - 7 532 308 ; alt. 1 m) : depuis l'ancien wharf (*vestiges visibles sur la plage*), partir en direction de l'Est. Le parcours emprunte l'ancienne piste qui permettait d'acheminer la silice de la carrière au wharf.

1 Intersection (652 550 - 7 532 048; alt. 22 m) (*le tracé qui descend à droite permet de rejoindre l'ancien wharf par le bord de mer, à marée basse ; non balisé, non aménagé*). Prendre à gauche, vers le Nord. Dépasser une table située en bordure de sentier et rejoindre le site de l'ancienne carrière de silice. Le sentier se courbe vers le Nord-Ouest, puis vers le Sud-Ouest. Après

quelques marches taillées dans le sol, il longe la base de la petite falaise blanche (*zone d'extraction, panneau d'information*). En traçant un ample lacet, le parcours se poursuit vers le Sud-Ouest puis émerge sur le haut de l'ancienne carrière. En progressant vers le Nord, atteindre le point suivant.

2 Intersection (652 599 - 7 532 295 ; alt. 55 m) : droit devant, le sentier se dirige vers le point culminant de l'île (alt.62 m) (*celui-ci est occupé par une clairière qui limite la vue*). Regagner le point 2 et descendre vers l'Est-Nord-Est dans une forêt clairsemée, jusqu'au bord de mer. À la fin du parcours, des marches taillées dans le sol permettent de franchir le talus et d'accéder à la plage.

3 Plage (652 807 - 7 532 381 ; alt. 3 m) : longer la plage vers le Sud sur 250 m.

4 Plage (652898 - 7 7532 587 ; alt. 2 m) : prendre à gauche pour quitter la plage et monter vers une petite selle noyée dans la forêt sèche.

5 Intersection (652 717- 7 532 672; alt. 24 m) :
 • prendre à droite pour rejoindre le bord de mer (**D_b** 652 698 - 7 532 759 ; alt. 1 m) et la zone de ski nautique à 100 m aller (*panneau d'information*).
 • prendre à gauche pour rejoindre le départ (**D_a**).

6 Banians (652 314 - 7 532 439 ; alt. 8 m) : le sentier descend paisiblement vers le bord de mer (*plusieurs beaux banians peuplent la forêt*). Atteindre le faré en bord de mer (*en longeant la plage vers le Nord-Nord-Ouest sur 150 m, il est possible d'atteindre un joli point de vue*). Suivre la plage sur une centaine de mètres vers le Sud pour regagner l'ancien wharf (**D_a**).

L'EXPLOITATION DE SILICE

Des permis de recherche minière ont été accordés sur l'île entre 1927 et 1943. Une carrière de silice a été mise en place au Sud. En 1949, la société *Le Camionnage Éclair* a été autorisée à ouvrir une carrière de silice à la pointe Sud de l'île Sainte-Marie. En 1950, Ernest Porcheron obtient l'autorisation du locataire de l'île, Pierre Michelangeli, pour une carrière de silice à ciel ouvert. Il fait une demande auprès du service des Mines. L'autorisation lui est accordée à condition d'installer celle-ci dans la partie Nord du gisement, *de façon à ne pas gêner l'exploitation antérieure*. La silice était acheminée vers un wharf dont les vestiges sont encore visibles au Sud-Ouest de l'île. (*Sources DIMENC*)



LA FORÊT SÈCHE

Écosystème particulier menacé par l'urbanisation, les défrichements, les feux et les espèces envahissantes introduites (animales et végétales). Sa surface actuelle n'est plus que 2 % de la surface originelle. Des actions de renforcement (enrichissement, protection) ont lieu sur l'île de Sainte-Marie par réintroduction d'espèces rares et menacées.

